



## Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 170'000.- pour procéder à l'aménagement de 3 places de fitness en plein air sur les rives de La Grande Béroche afin de favoriser la pratique du sport d'une manière ludique

---

Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Préambule

---

Tout comme de nombreux cantons suisses, le Canton de Neuchâtel dispose d'une Loi sur le sport (LSport) adoptée le 1<sup>er</sup> octobre 2013. Celle-ci « a pour but d'encourager le sport et l'activité physique à tous les niveaux et pour l'ensemble de la population dans une perspective de promotion de la santé, de développement de la personnalité, d'intégration et de cohésion sociale, en tenant compte des valeurs qu'ils véhiculent et de leur importance éducative, sociale et culturelle » (art. 1 LSport).

La pratique régulière d'une activité physique contribue à diminuer les risques de maladies cardio-vasculaires, les problèmes de surpoids et l'obésité. Elle permet également une certaine détente, bénéfique pour le bien-être physique et mental.

### 2. Infrastructures sportives

---

Le besoin d'équipements sportifs extérieurs est en forte progression partout en Europe et en Suisse romande. La Grande Béroche veut faire partie de ce mouvement et offrir à sa population la possibilité de bouger tout en profitant de l'environnement extérieur.

Donner l'opportunité à la population de La Grande Béroche de pratiquer une activité physique à tout moment de la journée permettant, ainsi, de concilier sport, plein air et santé.

De nombreux jeunes et moins jeunes sont attirés par le fitness en salle mais cette pratique est malgré tout très onéreuse. Les personnes avec un revenu moyen ne peuvent pas forcément se le permettre.

De plus, il existe peu de centres de fitness sur le territoire communal de La Grande Béroche.

Le fitness en plein air ou fitness à l'extérieur est une alternative crédible, déjà bien développée dans certains pays européens et dans certaines grandes villes de Suisse.

### 3. Proposition

---

Il s'agit d'une installation en plein air avec 6 appareils de fitness fixes par emplacements permettant la pratique d'une activité sportive adaptée à chaque personne ; en effet, chacun-e peut le faire à son rythme et à son niveau tout en profitant de la beauté de notre lac.

Les appareils de fitness proposés permettent aux citoyen-ne-s de faire des activités diversifiées.

Avec l'installation de ces espaces de sport urbain, nous envoyons un message positif à la population et à notre jeunesse en leur offrant la possibilité d'améliorer leur santé physique ainsi que leur qualité de vie.

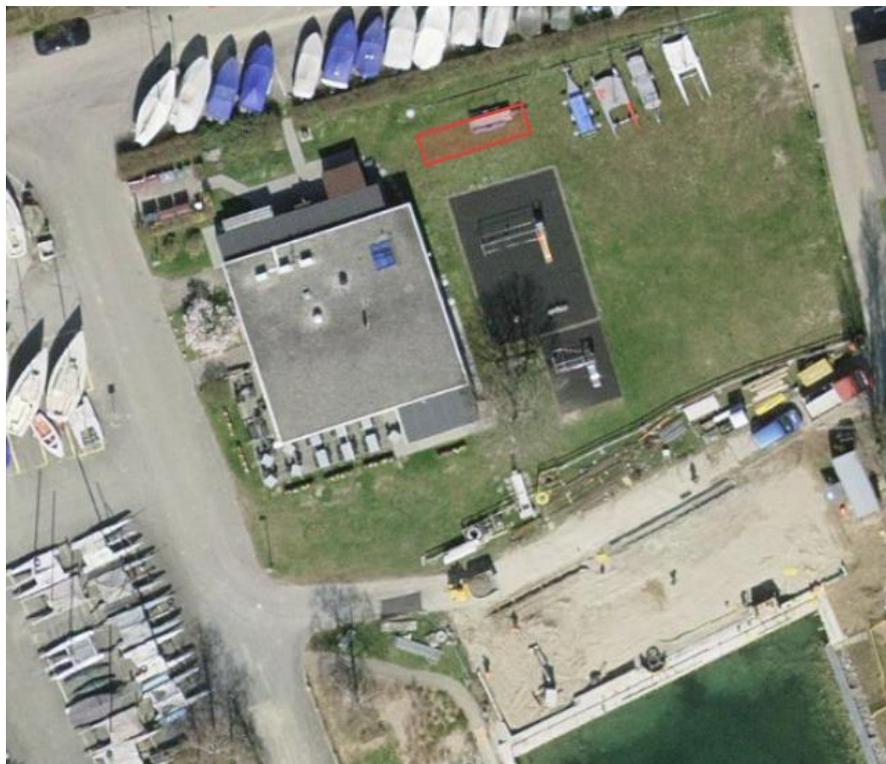
Avec cette nouvelle forme d'activité sportive, nous espérons ainsi dynamiser nos plages et promouvoir davantage la mobilité et la pratique du sport pour tous-toutes dans notre commune de La Grande Béroche, « Grandeur Nature ».

### 4. Emplacements proposés

---

Nous avons identifié 3 emplacements au bord du lac qui semblent appropriés pour les utilisateur-trice-s :

- au port de Bevaix, derrière la place de jeux, pour permettre aux parents de faire quelques exercices pendant que les enfants jouent ou aux sportifs de passage (joggers, cyclistes...) d'en profiter ;



- à la plage de Chez-le-Bart, pour les personnes qui ne souhaitent pas se baigner ou celles qui veulent tout simplement faire un peu d'exercice après ou avant la baignade ;



- à la plage de Saint-Aubin-Sauges.



## 5. Choix d'appareils

---

Les appareils ci-dessous ont été sélectionnés grâce, entre autres, aux contacts entre les fabricants d'engins de fitness en plein air, le Service cantonal des sports et suite à la consultation de la commission sports – loisirs – culture.

Ces appareils conviennent à toutes les générations et certains sont également accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Nous avons reçu des offres des entreprises Lactell, Bimbo et UrbaFit.

C'est l'offre de l'entreprise Lactell qui a été retenue en raison du rapport qualité/prix qu'elle propose.

### Rower



Appareil complet qui permet de se muscler le haut du corps et les jambes

### Air Walker



Appareil qui permet de se muscler les jambes

### Leg Press



Appareil qui permet de se muscler les jambes

### Trinity Cycle



Appareil complet qui permet de se muscler le haut du corps et les jambes

### Lat Pull & Chest Press



Appareil qui permet de se muscler le haut du corps

## Pull Up



Appareil qui permet de se muscler le haut du corps

## **6. Entretien et garantie**

---

La garantie sur la structure des appareils est de 10 ans selon le contrat du fournisseur.

Pour les appareils munis de roulements, les frais d'entretien s'élèvent à environ CHF 200.-/an pour les 3 places de fitness à partir de la 3<sup>e</sup> année. Ce montant est à prévoir au budget de fonctionnement.

À ce montant, des frais d'entretien d'environ CHF 1'700.-/année pourraient s'ajouter pour la surface d'une place de fitness de 143 m<sup>2</sup> si le choix devait se porter sur des copeaux de bois à la place des dalles antichocs.

## 7. Financement

---

L'acquisition des appareils est devisée comme suit :

Rower	CHF	6'984.-
Air Walker	CHF	4'124.-
Leg Press	CHF	7'790.-
Trinity Cycle	CHF	6'860.-
Lat Pull & Chest Press	CHF	8'724.-
Pull Up	CHF	3'520.-
<b>TOTAL par emplacement</b>	<b>CHF</b>	<b>38'002.-</b>
Revêtement amortissant par emplacement faux gazon (CHF 1'000.-/machine)	CHF	6'000.-
Travaux de génie civil, par emplacement	CHF	6'500.-
Divers et imprévus, par emplacement	CHF	1'000.-
<u>TOTAL par emplacement</u>	<u>CHF</u>	<u>51'502.-</u>
<b><u>TOTAL TTC par emplacement</u></b>	<b><u>CHF</u></b>	<b><u>55'467.65</u></b>

**Total TTC pour les 3 emplacements** **CHF 166'402.95**

### Soutiens financiers envisagés

Le Service de la santé publique a d'ores et déjà confirmé l'octroi d'une subvention de CHF 5'000.- dans le cadre de l'appel à projet « Prévention et promotion de la santé ». De plus, le Conseil communal prévoit également d'adresser une demande de subvention à la commission LoRoSport.

Afin de promouvoir la collaboration avec les entreprises locales, il serait également envisageable de faire appel pour une éventuelle demande de sponsoring avec la pose d'une plaquette « Appareil offert par ... ».

Ces travaux feront l'objet d'un crédit d'investissement amorti au taux de 10% conformément aux dispositions du règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC).

## 8. Conclusion

---

En Suisse, la pratique du sport est un élément important de vie des citoyen-ne-s.

Le plan scolaire le prouve, durant toute la scolarité obligatoire, le programme inclut trois périodes d'activité physique par semaine.

Près de 75% de la population helvétique de 15 à 75 ans pratique une activité sportive occasionnelle ou régulière.

En comparaison internationale, le pays se positionne au deuxième rang européen derrière la Suède par le nombre de personnes pratiquant une activité sportive au moins une fois par semaine (principalement la randonnée pédestre, le cyclisme et la natation). Les sports pouvant être pratiqués tout au long d'une vie sont particulièrement appréciés. Notre patrimoine forestier et surtout les rives du lac offrent de belles opportunités pour la pratique du sport en plein air.

La commission des sports - loisirs - culture a été consultée le 10 janvier 2022 et a préavisé favorablement cet investissement.

Cet objet a fait partie de la liste des crédits d'investissements votés dans le cadre du budget 2022.

Au vu de ce qui précède et pour le bien-être de notre population, nous vous prions d'accepter la demande de crédit de CHF 170'000.- pour la création de trois places de fitness.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

Saint-Aubin-Sauges, le 2 février 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le vice-président,                      Le chef de dicastère,  
Maxime Rognon                          Hassan Assumani



**Arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 170'000.- pour procéder à l'aménagement de 3 places de fitness en plein air sur les rives de La Grande Béroche**

**Le Conseil communal de la commune de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 2 février 2022 ;

**arrête :**

- Art. 1<sup>er</sup> :** Un crédit de CHF 170'000.- est accordé au Conseil communal pour la création de trois places de fitness extérieures.
- Art. 2 :** Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements dans le chapitre « 3420 Parcs et loisirs » et amorti conformément à la loi au taux de 10% l'an.
- Art. 3 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Art. 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 21 février 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,  
Jean Bergamin

La secrétaire,  
Donatella Vantaggio